

date de mise en ligne : 24 février 2026



MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

**EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE
D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PC 94078 24 00008 M04** du
Un permis de construire a été délivré à

Domicilié (e) 12 avenue André Malraux
92 300 LEVALLOIS - PERRET

En vue de la réalisation :

Sur un terrain sis 20 RUE DANTON
Cadastré AE66, AE67

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le



Madame le Maire
Conseillère départementale

Kristell NIASME

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,

Nous soussigné,

certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de construire ayant fait l'objet de la décision municipale n° **PC 94078 24 00008 M04** du

conformément aux textes en vigueur.

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
a été affichée en Mairie du au

L'Appariteur,